

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 14 octobre 2025.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	16
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	0

Présents(es) :

Messieurs Thierry BLASCO, Jean-Michel VIART, Alain BALLAND, Michel LAMY, Christian BLASSON, , Madame Annie DUCHENE, Monsieur Patrick DYON, Madame Claude HOMEHR, Messieurs Denis MAILIER, Jean-Marie CAMUT Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI, Marie-Thérèse LEROY.

Représentés(es) par leur suppléant(e) :

Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER.

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Dominique BARONI avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe RESIDORI.

Monsieur Philippe BORDE avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON.

Monsieur Richard BRUGGER avait donné pouvoir à Monsieur Denis MAILIER.

Monsieur Philippe DALLEMAGNE avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie CAMUT.

Madame Carmen LABILLE avait donné pouvoir à Monsieur Michel LAMY.

Madame Raphaële LANTHIEZ avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO.

Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI.

Madame Nelly DELEGLINE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.

Absents(es) excusés(es) :

Madame Lydie FINELLO, Monsieur Jean-Marie CASTEX.

Assistaient :

Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,

Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,

Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion et Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, étaient absents excusés.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

D2025_11_31

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2026

La réglementation en matière de finances locales impose à toutes les collectivités et établissements publics d'établir un rapport d'orientation budgétaire pour l'année à venir, préalablement à l'établissement du budget de l'exercice.

Pour le CDG 10, le débat issu de la présentation de ce rapport permet de fixer avant fin novembre les taux de cotisation (collectivités et établissements publics affiliés) et contribution (pour les collectivités non affiliées bénéficiant du socle commun d'appui technique et indivisible à la gestion des ressources humaines) pour l'année 2026. Le budget primitif sera quant à lui présenté aux membres du Conseil d'Administration pour la fin du mois de janvier 2026.

Un élément prépondérant à prendre en compte pour l'année à venir réside dans le renouvellement des Conseils Municipaux en mars 2026, puis dans les quatre mois suivants, celui des Conseils d'Administration des Centres de Gestion.

Selon toute vraisemblance, le nouveau Conseil d'Administration devrait être élu en juin 2026 avec installation des administrateurs dans la première quinzaine de juillet.

La date des élections sera fixée par décret, celle relative à l'installation des administrateurs sera fixée par le Président actuel du CDG.

Le Président du CDG 10 ayant fait le choix de ne pas se représenter pour le mandat à venir, une nouvelle équipe sera donc mise en place en juillet.

Le Président du Centre de Gestion a pris la décision de n'engager aucun nouveau projet conséquent pour l'exercice 2026.

Il souhaite laisser à la discrétion de la nouvelle équipe la possibilité d'engager le Centre de Gestion dans cette direction dans le cadre du mandat à venir.

Ce rapport portera donc sur un rappel de la situation financière actuelle, sur les opérations d'investissement en cours de réalisation et sur le fonctionnement de l'établissement au regard du départ en retraite de plusieurs agents au cours de l'année 2026.

SITUATION AU 15 NOVEMBRE 2025

Sans présager des résultats définitifs de l'exercice 2025, les résultats attendus devraient pour la grande majorité des comptes, être quasiment conformes aux prévisions budgétaires.

En ce qui concerne la section d'investissement, les projets principaux ont été réalisés. Seuls seront reportés quelques crédits sur des matériels dont la durée d'utilisation a pu être prolongée d'un an : serveur informatique et photocopieurs.

Sur le plan du fonctionnement, les dépenses seront conformes aux prévisions. Un point de vigilance sera porté sur certaines recettes :

- 1^{er} versement du FIPHFP dans le cadre de notre nouveau conventionnement est reporté sur 2026 (il interviendra à la signature de la convention, après passage en comité d'engagement le 9 décembre prochain),
- Un écart remarquable à prévoir sur le service intérim proposé par le CDG 10. En effet, une baisse remarquable du nombre de sollicitation des communes a été constatée en matière de remplacement d'agents.

Une analyse détaillée de la situation sera présentée lors du vote du Compte Financier Unique.

ORIENTATIONS FUTURES

Comme indiqué précédemment, l'année 2026 sera une année particulière pour le CDG 10 en raison du renouvellement du Conseil d'Administration.

Accusé de réception en préfecture
010-28100026-20251127-2025_11_31-DE
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025



Les premiers 6 mois seront principalement consacrés :

- Etablissement d'un budget 2026 et arrêt des comptes 2025
- Poursuite des actions débutées en 2025
 - o Développement de la Gestion Electronique de Documents (GED)
 - o Poursuite de la dématérialisation des opérations de Promotion Interne :
 - Formation des agents RH et SGM des collectivités
 - Organisation de la PI sur juin 2025
- Travail de communication sur les élections professionnelles (renouvellement des instances de dialogue social) organisées en décembre 2026
- Accompagnement des nouvelles équipes municipales dans les domaines qui sont les nôtres :
 - o Le maire employeur : il serait intéressant de travailler en collaboration étroite avec les associations de maires (AMF Aube – AMRF Aube) à l'élaboration d'un kit de formation à destination des élus (nouveaux et renouvelés) ainsi que de leurs collaborateurs directs dans le domaine de la gestion des ressources humaines et des obligations qui sont les leurs en la matière.
 - o Une présentation du rôle et des missions du CDG 10 (tant réglementaires que conventionnées)
- Préparation et organisation des élections du CDG : travail collaboratif entre CDG / AMF Aube et AMRF Aube, avec constitution de la liste de candidats sur le collège des collectivités et celle des établissements publics.

Le second semestre sera quant à lui consacré :

- Installation du nouveau Conseil d'Administration vraisemblablement avant le 14 juillet,
- Dès septembre, travail sur la mise à jour du budget voté en janvier,
- Révision pour adoption des Lignes Directrices de Gestion du CDG10 :
 - o Régime Indemnitaire
 - o Valorisation des parcours
 - o Action sociale
 - o Protection sociale
 - o Gestion du temps de travail
 - o Création d'une charte informatique
 - o Mise en place du Règlement intérieur de l'établissement
- Révision du Règlement Budgétaire et Financier M57,
- Poursuite de l'organisation des élections professionnelles de décembre :
 - o Réunions d'informations à destination
 - des organisations syndicales
 - des collectivités affiliées
 - o Mise en place du scrutin
 - Vérification des listes électorales
 - Vérification des listes de candidats
 - Organisation de l'ensemble des opérations de vote

Accusé de réception en préfecture
010-28100026-20251127-2025_11_31-DE
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025

- Révision de l'ensemble des conventions avec les collectivités pour une application au 1^{er} janvier 2027,
- Réflexion sur l'arrivée de l'IA dans les collectivités et dans le fonctionnement des services du CDG,
- Réflexion quant à l'application de la directive européenne NIS2 en matière de sécurité informatique des applications.

Ces opérations spécifiques à 2026, devront être organisées en complément des missions habituelles de l'établissement à destination des collectivités.

Le budget primitif qui sera voté fin janvier – début février prendra en compte, outre le financement des missions habituelles du CDG 10, les travaux éventuels sur les immeubles (siège et médecine), ainsi que le coût prévisionnel de l'organisation des élections professionnelles.

Points spécifiques en 2026

L'année 2026 sera une année de changement dans les effectifs du CDG. Outre les possibilités de mobilité voulue par tout agent, l'organisation administrative de l'établissement devra prendre en compte trois départs en retraite (Directrice Générale des Services/Médecin du travail/Référente administrative du service RGPD).

Ces prévisions de départs auront des conséquences tant organisationnelles que financières à prendre en compte dans l'établissement du budget 2026.

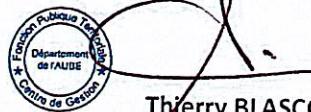
Après débat et considérant le renouvellement des conseils municipaux et du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration **adoptent** les divers points de ce rapport et **actent** les décisions pour les délibérations suivantes :

- 1- Maintien des taux de cotisation – Exercice 2026.
- 2- Maintien du taux de contribution pour l'adhésion à l'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines – Exercice 2026.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 27 novembre 2025

Le Président,

Thierry BLASCO



Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 12 / 12 / 2025.



Le Président,

Thierry BLASCO

Accusé de réception en préfecture 010-28100026-20251127-2025_11_31-DE Date de télétransmission : 11/12/2025 Date de réception préfecture : 11/12/2025
--